

# Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: 1807A Av de La Résistance-83000 TOULON  
Siret: 477 793 459 00025 - Président: Julien Mari  
E-mail: j.mari@orange.fr  
Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



## Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 au YCT

---

**Présents** : Jacques Boutet, Catherine Claverie, Laurent Corbier (pour partie), Marie Danièle Corne, Jeanine De Ganay, Emmanuel De La Taille, Hélène Le Gac, Guy Le Roux, Patrick Lerousoux, Nelly Maître, Julien Mari, Annie Pinard, Jean-Marie Quentel

**Excusés** : Lore-Lise Brégal, Aline Cros, Didier Gestat de Garambé, Arnaud Louis, François-Régis Porquet, Florian Roquette

---

### 1. Approbation du CR du CA du 5 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité

### 2. Le point sur l'enquête publique Tabarly

17 contributions, dont 15 de particuliers, et 2 d'Associations (notre CIL et MART)

C'est relativement peu. Nous continuerons à suivre avec la plus grande attention ce dossier.

A noter que sur les 15 contributions de particuliers, 5 émanent de membres de notre CA.

Nous attendons le rapport du commissaire enquêteur mais aucune date ne nous a été transmise.

Un débat s'est à nouveau engagé sur un grand nombre de points déjà abordés lors de nos réunions précédentes.

La hauteur des bâtiments à 12m, les prévisions du GIEC sur la hausse du niveau des eaux nous interrogent particulièrement.

Enfin, la pertinence d'un tel investissement, et notamment son coût, nous interpelle. Voir notre point de vue détaillé sur <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/wp-content/uploads/EP-Transmission-au-CE-du-CIL-Cap-Brun-et-Petit-Bois-vDEF-6-nov.pdf>

Nous attendons le cahier des charges promis par Laurent Bonnet lors de notre AG du 26 septembre.

# Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

## 3. Compte rendu de la réunion du 19/11/2024 avec la mairie sur les mesures à prendre pour améliorer le bien-être sur les plages du Mourillon.

Madame La Maire, Mme Massi, a demandé à M Pardigon, gérant du YCT et adjoint, d'initier une réunion pour réfléchir à la façon d'améliorer le bien-être sur les plages du Mourillon.

Cette réunion a eu lieu le 19 novembre dans les locaux du CLJ (anse Tabarly).

Mme Massi est intervenu en début de réunion pour signifier que la Mairie est en attente de propositions de la part des usagers de cet espace de loisirs si cher aux toulonnais. Elle n'a pas assisté à la suite de la réunion car elle avait d'autres obligations.

Plusieurs membres de la municipalité étaient présents (MM Saint Sernin, Mascaro, Bonnet, Pardigon, la représentante des espaces verts ...). Nous étions deux représentants de notre CIL. Le CIL du Mourillon était représenté ainsi que le CIL des Ameniers et Pont de Suve. Trois habitants et usagers des plages étaient présents.

Chacun a pu exprimer son point de vue et ses idées pour améliorer la situation. Selon sa fréquentation des plages du Mourillon, chacun a pu exprimer son ressenti. Si certains ont noté une dégradation ces dernières années, d'autres trouvent toujours l'endroit très agréable.

Les remarques se sont articulées autour de trois axes : la gestion des espaces, les règles de conduite, la sûreté. Tout le monde a souligné que la période estivale est la plus critique.

Parmi les idées formulées, lors de cette réunion, en voici quelques-unes :

- Bien délimiter les zones de pique-nique, pour qu'elles restent à une distance raisonnable des restaurants. Pourquoi pas quelques tables et des barbecues en dur ?
- Le parking doit-il rester gratuit ? C'est visiblement le souhait de la Mairie. Doit-on limiter la durée stationnement (3 ou 4h) pour améliorer la rotation des places ?
- Délimiter des zones d'apprentissage du vélo ?
- Quelle tolérance pour les chiens ?
- Agrandir les espaces jeux pour enfants ou en créer un autre ?
- Le problème des mégots : interdiction, au moins sur les plages, ou mise en place de nombreuses bornes à mégots ?
- Accroître le nombre de caméras ?
- Améliorer l'accessibilité des mises à l'eau pour handicapés.
- Mise en place de patrouilles à pied de la police (municipale et/ou nationale).

Une discussion s'est engagée au sein du CA autour de ces points. Il nous apparaît important de maintenir la gratuité d'accès. Cet espace doit rester un espace de liberté et il faut éviter de ne pas tomber dans une liste d'interdictions.

## 4. Compte rendu de la réunion de terrain du 26/11/2024 sur le parking Ste Agathe avec Mme Janvier.

Elle s'est tenue en présence de Mme Janvier, adjointe chargée de relations avec les CIL, de M Bertrand Sevin fonctionnaire chargé de la gestion des doléances, d'un technicien du service de la voirie et d'une secrétaire.

Nous avons fait le tour des doléances en cours :

- Quelques trous chemin de Batterie Basse. Depuis cette réunion ils ont été bouchés. Merci pour cette réactivité.
- Un renfort de soutènement, propriété de la Mairie, au niveau de la villa Paradis, doit être consolidé. La Mairie est au courant et va intervenir bientôt.

# Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- Devant la résidence Trilogie, comment empêcher les voitures de stationner en dehors des emplacements délimités. Une zone matérialisée au sol signifiant l'interdiction, est envisagée.
- Pour la nième fois nous avons demandé de trouver une solution pour sécuriser la circulation tout en haut du Bd Amouretti, au niveau de la pharmacie.
- Des nichoirs ont été installés dans le bois en dessous le fort du Cap Brun.
- Nous avons signalé le problème de l'angle du trottoir au niveau du bd Paulin Bertrand qui abime les pneus.
- Notre demande de requalification du chemin de La Calade a été à nouveau formulée. La Mairie a promis de se pencher sur le problème et de nous proposer quelques améliorations.
- Enfin nous avons évoqué, et ce n'est pas la première fois, l'épineux problème de la circulation, surtout en période estivale, sur le chemin de Batterie Basse. Comment assurer sur cette voie étroite et sinueuse la cohabitation sereine des piétons, des vélos et des voitures ?
  - o L'idée du marquage au sol d'un cheminement piétons a été rejetée car elle ne pourrait correspondre, vu l'étroitesse de la voie, aux normes en vigueur.
  - o Le panneau qui indique le nombre de places restantes, à l'entrée du chemin, est une bonne chose. Sa fiabilité peut être améliorée. Nous avons émis l'idée d'une barrière (en période estivale) qui permettrait de réguler l'accès au parking du fer à cheval lorsque celui-ci est saturé.

Mme Janvier s'est inquiété d'une volonté de privatisation du chemin. Nous lui avons répondu qu'il n'en était rien mais qu'il fallait trouver des solutions avant qu'un accident ne se produise. Nous réitérons notre demande d'un groupe de travail avec la mairie pour étudier sereinement des solutions réalistes.

Nous pensons que cette zone pourrait être déclarée zone protégée ou zone d'intérêt remarquable. A étudier.

## 5. Tour de table.

- Un membre du CIL, riverain de la Corniche Gal de Gaulle puis Avenue de la Résistance, alerte sur les problèmes de vitesse et de bruit des motos.
- Nous sommes informés d'un recours auprès du tribunal administratif contre l'antenne relais, sous la Manderley, qui dépasse les 6m autorisés par le PLU dans cette zone.
- Un sérieux nettoyage du bois sous le fort du Cap Brun est nécessaire. Les troncs coupés sous le château d'eau Véolia doivent être enlevés.

Notre prochaine réunion aura lieu le **7 janvier 2025** autour d'une galette des rois.

Nelly Maitre et Jacques Boutet